

21.07.22 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

LE GROUPE TF1 AFFIRME SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE A TRAVERS UN CONTRAT CLIMAT

Le Groupe TF1 a souscrit le 30 juin 2022 à un contrat climat, qui consolide son plan d'action environnemental visant à réduire ses émissions carbone de 30% à horizon 2030.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise, notamment, à encadrer les communications commerciales des produits ayant un impact excessif sur le climat. Outre ses interdictions, la loi prévoit que l'ARCOM promeut des codes de bonne conduite ou contrats climat.

Le Groupe TF1 a publié son contrat climat le 30 juin 2022 sur le site publicite-responsable.ecologie.gouv.fr et figure parmi la liste des entreprises engagées publiée par le Gouvernement.

Parmi les engagements souscrits par le Groupe TF1 :

- Réduire progressivement sur les antennes la remise de lots constitués de produits et services ayant un impact négatif sur l'environnement.
- Proposer des conditions de vente préférentielles pour les campagnes d'information des administrations et des organisations caritatives (à l'exclusion des organisations caritatives liées à des annonceurs ou groupements d'annonceurs), en faveur de pratiques responsables et de l'utilisation de produits moins polluants.
- Soutenir les engagements de l'ARPP
- Participer aux réflexions visant à créer des méthodologies de calcul de l'impact carbone de la diffusion de publicités et de programmes.
- Sensibiliser et former les équipes en interne aux enjeux de transition écologique.

- Concernant la publicité, le parrainage, le télé-achat et le placement de produits : sensibiliser nos partenaires (annonceurs, producteurs) à la nécessité de prendre en compte les enjeux de transition écologique.
- Traiter dans nos programmes, avec un panel large de possibilités (magazines, info, documentaires, divertissements, jeux, fictions etc.), des thématiques liées à l'environnement, à sa protection et à la lutte contre le dérèglement climatique.
- Faire nos meilleurs efforts pour inviter régulièrement des experts de l'environnement, en particulier dans les émissions de plateau.
- Favoriser la diffusion dans nos programmes de solutions écoresponsables.
- Mener au sein de l'entreprise des actions de responsabilité environnementale. Il s'agit ici des actions menées par le Groupe TF1 en matière d'enjeux environnementaux via notre politique RSE.

Contact presse :

Sophie Danis, directrice de la Communication Business, Programmes, Innovation digitale et RSE
Jonathan Moysan - jmoysan@tf1.fr - 01 41 41 43 18